

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BELLIGNAT

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
27	27	23

Date de la Convocation
22/01/2025

Date d'affichage
22/01/2025

OBJET

SOLIDARITE avec la population
de Mayotte

Séance du 30 Janvier 2025 _____

L'an Deux Mil Vingt Cinq _____

Et le trente _____

A Dix Huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, en Mairie, sous la présidence de **Mme RAVET Véronique, Maire.**

Présents : RAVET V. - MILLET D. - GUILLAUBEZ C. - VINCENT B. - NIOGRET C. - PARNALLAND E. - BUFFAUT C. - COLOMBET M. - CERQUEIRA C. - FRATTER M. - PERDRIX T. - BARBIER M. - HASSOUN K. - MOREIRA J. - LADRE R. - BOURGEON A. - BOURDONNAY C. - DE MATOS C.

Absents : ARMETTA C. - PARIS-CADET J. - GROSSIORD A.

Excusé : OZDEMIR Y.

Procuration est donnée par PITTION V. à RAVET V.

Procuration est donnée par PICHON H. à NIOGRET C.

Procuration est donnée par BARBERIS P. à COLOMBET M.

Procuration est donnée par KILIC D. à VINCENT B.

Procuration est donnée par RHODET F. à FRATTER M.

Secrétaire de Séance : CERQUEIRA Carlos

Rapporteur : Véronique RAVET

A la suite du passage du cyclone Chido à Mayotte, le plus dévastateur enregistré sur l'archipel depuis 90 ans, Mayotte vit une tragédie exceptionnelle.

Les conséquences humaines, sanitaires, et matérielles ne sont pas encore entièrement connues mais les premiers constats sur place indiquent qu'elles sont catastrophiques et durables.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, l'AMF, en partenariat avec La Protection civile, la Croix rouge, France urbaine, l'ANEL et l'UNCCAS, a appelé les communes et les intercommunalités à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus.

Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet événement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de BELLIGNAT tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1 du CGCT,

Vu l'urgence de la situation,

Il est proposé au Conseil Municipal que la commune de BELLIGNAT contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

· **Faire un don d'un montant de 1 000 €** à la Protection civile, l'un des partenaires de l'AMF présent dans la région et qui met en place un dispositif de soutien dont l'objectif immédiat est de répondre aux premières urgences.

- Dit que cette somme sera imputée au compte 65748 "**Subventions de fonctionnement aux personnes, aux associations et aux autres organismes de droit**".

Suivent les signatures

Le Secrétaire
Carlos CERQUEIRA



Le Maire,

Véronique RAVET
Maire de la Commune de Bellignat
001-210100319-20250130-D-2025-01-30-06-05
Date de télétransmission : 31/01/2025
Date de réception préfecture : 31/01/2025

